



Union Interparlementaire

Pour la démocratie. Pour tous.



La reprise post-COVID-19 vue au travers du prisme des droits de l'homme : quelle contribution de la part des parlements ?

Atelier mondial en ligne à l'intention des parlementaires organisé par l'Union interparlementaire (UIP) et le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH)

**Deux demi-journées réparties sur deux jours, mardi 29 et mercredi 30 juin 2021
14 h-17 h (HAEC - heure de Genève)**

CONTEXTE

La pandémie de COVID-19, qui a eu des conséquences considérables sur l'exercice des droits de l'homme, a accentué les inégalités et les vulnérabilités structurelles, notamment pour ce qui est de l'accès à l'éducation, à la santé, au logement, à l'emploi et à l'information.

Les mesures prises en réponse à la pandémie ne doivent donc pas uniquement être concentrées sur la lutte contre la propagation du virus et la vaccination des populations. La reprise doit aussi aborder les facteurs de marginalisation sous-jacents, qui se sont fortement accrues en raison de la pandémie, aggravant la mise à l'écart de pans significatifs de la société.

Les parlements jouent un rôle clé dans les efforts qui devront être consentis pour veiller à ce que la reprise post-COVID-19 passe par un renforcement des institutions et des politiques publiques leur permettant d'être réellement au service de tous, à commencer par les populations les plus en difficulté, et de s'ancrer fermement dans le socle des droits de l'homme existant.

En leur qualité de gardiens des droits de l'homme et de plateformes de représentation nationale prenant des décisions influant sur l'ensemble de la société, les parlements se doivent d'être au premier rang de ceux qui élaboreront une stratégie de relance globale s'inspirant des enseignements tirés de la pandémie.

À cet égard, les parlements, et en particulier leurs commissions des droits de l'homme, ont un rôle fondamental à jouer dans la promotion et la protection des droits de l'homme en transformant les obligations internationales relatives aux droits de l'homme en mesures concrètes à l'échelon national. De par ses compétences, le parlement dispose des moyens constitutionnels requis pour transposer les normes internationales dans le droit national et il peut s'efforcer de collaborer avec les instances internationales chargées de veiller au respect de ces normes, notamment dans le cadre de l'Examen périodique universel (EPU).

Le Conseil des droits de l'homme de l'ONU (CDH) a reconnu l'importance de la contribution parlementaire dans sa résolution 35/29 (adoptée en 2017), dans laquelle il invite les États, conformément à leur cadre juridique national, à promouvoir la participation du parlement en tant que partenaire à tous les stades de l'EPU. Le CDH a chargé le Haut-Commissariat de rédiger une analyse de la contribution parlementaire à ses travaux. Ce rapport (A/HRC/38/25), élaboré avec le concours de l'UIP, a été présenté et débattu au CDH en juin 2018. Il contient un grand nombre d'exemples de l'implication du parlement en faveur des droits de l'homme, notamment à l'échelon des commissions.

Dans le contexte de la mobilisation mondiale qui s'est instaurée pour venir à bout de la pandémie, ainsi que des diverses contraintes susceptibles d'exister à cet égard à l'échelon national, l'atelier organisé par l'UIP et le HCDH a pour objectif :

- de mettre en commun les bonnes pratiques nationales sur le plan de la législation et des autres activités parlementaires de promotion des droits de l'homme pendant la lutte contre la pandémie
- de définir les mesures appropriées, inspirées des principes internationaux des droits de l'homme, pour lutter contre la pandémie
- de réfléchir à des stratégies robustes fondées sur les droits de l'homme pour la reprise post-COVID-19, en envisageant notamment des solutions permettant de renforcer la contribution des parlements aux travaux du CDH grâce à la mise en œuvre des recommandations qu'il formule dans le cadre de l'EPU.



PROGRAMME PROVISOIRE

Mardi 29 juin :

14 heures

Séance d'ouverture

- M. Martin Chungong, Secrétaire général de l'Union interparlementaire
- Mme Michelle Bachelet, Haute-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme
- Mme Nazhat Shameem Khan, ambassadrice, Présidente du Conseil des droits de l'homme des Nations Unies

14 h 15

Séance I : Quels enseignements pouvons-nous tirer de la pandémie et des mesures prises par les gouvernements dans ce contexte concernant le respect des droits de l'homme dans le monde d'aujourd'hui ?

Confrontés à la pandémie de COVID-19, un grand nombre de pays ont pris des mesures radicales pour enrayer la propagation du virus et protéger leur population. Dans leur majeure partie, ces mesures ont eu des conséquences importantes en matière de droits de l'homme. Il se pose la question de savoir si ces mesures se sont appuyées sur les droits de l'homme. De surcroît, la pandémie en tant que telle a mis en évidence et semble avoir exacerbé les inégalités et la discrimination préexistantes affectant des groupes de population d'ores et déjà marginalisés. Sur quelles données pouvons-nous nous appuyer pour faire la lumière sur cette évolution ? Dans quelle mesure les États ont-ils tenté de prendre en considération les anciennes et les nouvelles dimensions défavorables des droits de l'homme révélées par la pandémie ?

- Mme Peggy Hicks, Directrice de la Division de l'engagement thématique, des procédures spéciales et du droit au développement
- Modérateurs (à confirmer)

Débat

15 h 30

Pause

15 h 45

Séance II : La contribution que peuvent apporter les commissions parlementaires spécialisées chargées des droits de l'homme à l'intégration d'une approche fondée sur les droits de l'homme dans les mesures prises par les gouvernements pour lutter contre la pandémie de COVID-19

Un certain nombre de parlements ont réalisé, en particulier par l'intermédiaire de leur commission des droits de l'homme, un contrôle spécialement destiné à garantir que la promotion et la protection des droits de l'homme constitue l'un des piliers centraux des politiques officielles de lutte contre la pandémie. Comment ce contrôle a-t-il vu le jour et quelle forme a-t-il prise ? Permet-il effectivement d'assurer un meilleur respect des droits de l'homme ?

- Mme Dieh Mandiaye Ba, parlementaire, Présidente de la Commission des lois, de la décentralisation, du travail et des droits de l'homme, Sénégal
- Dr. Sibongiseni Dhlomo, parlementaire, Afrique du Sud
- Modérateur (à confirmer)

Débat

17 heures

Fin de la première journée ■

Mercredi 30 juin :

14 heures

Séance III – Reconstruire en mieux : mesures de reprise post-COVID-19 destinées à lutter efficacement contre les inégalités et la discrimination structurelle en prenant appui sur l'EPU du HCDH, conformément au rapport 38/25 du HCDH

La pandémie a suscité une prise de conscience incitant les parlementaires à agir avec davantage de fermeté pour rendre les interventions politiques plus inclusives et bénéfiques pour ceux qui en ont le plus besoin. La page de la COVID-19 commence à se tourner lentement pour plusieurs pays, qui sont donc en mesure de mettre cette occasion à profit pour se pencher sur les obstacles structurels sous-jacents entravant l'exercice plein et entier des droits de l'homme par tout un chacun, en particulier les groupes marginalisés. Quelles mesures ont-elles été prises à cet égard jusqu'à présent ? Quels États ont-ils saisi l'occasion pour entreprendre une réforme ambitieuse des droits de l'homme dans ces domaines ? Quel a été le rôle joué par le parlement dans ce contexte ?

- Mme Chitralkha Massey, Chef d'équipe Plaidoyer et sensibilisation DESC, ODD et COVID-19
- M. Sven Spengemann, Membre de la Chambre des communes, Canada
- Mme Millie Odhiambo, Membre de l'Assemblée nationale, Kenya

- Modérateur (à confirmer)

Débat

15 h 30

Pause

15 h 45

Séance IV : Mettre à profit la reprise post-COVID-19 pour relier plus efficacement les parlements et les mécanismes internationaux des droits de l'homme, en prenant également en considération les outils élaborés par le HCDH et l'UIP pour faciliter la participation au Conseil des droits de l'homme de l'ONU et à son EPU

Le renforcement de la coopération et de l'interaction entre les parlements et les mécanismes internationaux des droits de l'homme peut contribuer pour une large part à faciliter une mise en œuvre plus ferme des droits de l'homme à l'échelon national pendant cette phase critique de reprise. Quelles occasions les parlements ont-ils de participer à ces mécanismes ? Quels sont les parlements qui ont été les mieux à même de saisir ces occasions et quels enseignements les autres parlements peuvent-ils en tirer ?

- M. Jorge Taiana, Membre du Sénat, Argentine
- M. Rogier Huizenga, Responsable du Programme des droits de l'homme de l'UIP
- M. Gianni Magazzeni, Chef, Service de l'EPU, HCDH

- Modérateur (à confirmer)

Débat

17 heures

Conclusion de l'atelier en ligne ■
